

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance n°01 du Samedi 15 mars 2008

→ → → → → → → →

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*(en application de l'article 30 de la loi n°92-125 du 6 février 1992)*

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Nombre de conseillers</b>
11 mars 2008	11 mars 2008	en exercice : 29 présents : 29 votants : 29

L'an deux mil huit, le quinze mars à dix heures trente, les membres du nouveau Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, et la circulaire du 5 mars 1982 du ministre de l'intérieur et de la décentralisation – titre I. Ils se sont réunis dans la salle multi-activités du gymnase Sainte-Apolline, afin de réunir les conditions de sécurité satisfaisantes pour assurer l'accueil du public sous la présidence de madame Monique HERVE, maire sortant.

Le Maire sortant ouvre la séance à 10h30, puis procède à l'appel des présents. Il constate que le quorum est atteint.

#### **Outre le Maire sortant, étaient présents à l'ouverture de la séance :**

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Hussen KEBE, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Isabelle THENON, M. Pascal HOUEIX, Mme Séverine AUBERT, M. Christophe LHARDY, Mme Linda HELLA, M. The Hung PHAM, Mme Maryse TURC, M. Amar HADDOU, Mme Sandra POPIELUCH, M. Christophe PRAS, Mme Sabrina MEDJBEUR, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, M. Christian TAXIL, Mme Bénédicte DEREN, M. Antoine VANDAELE, Mme Joëlle BIBAS, M. Régis GENET.

**Secrétaire de Séance :** Mme Sabrina MEDJBEUR est élue à l'unanimité.

~ ~ ~ ~ ~

## 1 - Installation du Conseil municipal

Madame Monique HERVE donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 9 mars 2008, à savoir :

Nombre d'électeurs inscrits	:	<b>3 853</b>
Nombre de votants	:	<b>2 486</b>
Nombre de bulletins blancs et nuls	:	<b>130</b>
Nombre de suffrages exprimés	:	<b>2 356</b>
Nombre de sièges à pourvoir	:	<b>29</b>

Les listes en présence ont obtenu :

**Liste : « Ensemble écrivons la suite » : *Monique HERVE***  
1054 voix soit 44,74 % des suffrages exprimés, ce qui lui donne 6 sièges

**Liste : « Une alternative pour la ville que nous aimons : Courdimanche » :**  
*Elvira JAOUEN*  
1302 voix soit 55,26 % des suffrages exprimés, ce qui lui donne 23 sièges

Elle déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux, Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Hussen KEBE, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, Mme Isabelle THENON, M. Pascal HOUÉIX, Mme Séverine AUBERT, M. Christophe LHARDY, Mme Linda HELLA, M. The Hung PHAM, Mme Maryse TURC, M. Amar HADDOU, Mme Sandra POPIELUCH, M. Christophe PRAS, Mme Sabrina MEDJBEUR, M. Alain WURTZ, Mme Marie-France TRONEL, Mme Monique HERVE, M. Christian TAXIL, Mme Bénédicte DEREN, M. Antoine VANDAELE, Mme Joëlle BIBAS, M. Régis GENET.

Après l'installation officielle des conseillers municipaux, madame Monique HERVE donne la présidence au doyen d'âge du conseil : Monsieur Amar HADDOU.

## 2 - Élection du Maire

Monsieur Amar HADDOU informe le conseil sur les articles L.2122-2, L.2122-4, L.2122-7 à 9 et L.2122-12 du code général des collectivités territoriales, puis invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Il fait ensuite appel à candidature.

Se porte candidate au poste de premier Magistrat de la commune :

Madame Elvira JAOUEN.

Chaque conseiller municipal a déposé fermé, son bulletin de vote dans l'urne qui lui était présentée par une personne neutre, qui l'a ensuite remise au Président.

Madame Sabrina MEDJBEUR et monsieur Christian TAXIL ont été désignés assesseurs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	: 29
Nombre de bulletins de vote	: 29
Nombre de bulletins blancs	: 02
Nombre de suffrages exprimés	: 27
Majorité absolue	: 14

**Ont obtenu :**

<i>Madame Elvira JAOUEN</i>	: 23 voix
<i>Madame Monique HERVE</i>	: 04 voix

**Madame Elvira JAOUEN** obtenant 23 voix au premier tour de scrutin, a été proclamée **MAIRE** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

**3 - Détermination du nombre d'adjoints**

Sans demande de débat, le Conseil municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions (MM. Monique HERVE, Christian TAXIL, Bénédicte DEREN, Antoine VANDAELE, Joëlle BIBAS, Régis GENET) , **décide la création de sept (7) postes d'adjoints au maire.**

**4 - Élection des adjoints au Maire**

L'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriale prévoit que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Une liste d'adjoint est proposée par madame JAOUEN:

- 1 – Monsieur Pascal CRAFFK
- 2 – Madame Roseline DROUIN
- 3 – Monsieur Didier DAGUE
- 4 – Madame Francelyse ADAM
- 5 – Monsieur Yves RIPOCHE
- 6 – Sylvette AMESTOY
- 7 – Xavier COSTIL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	: 29
Nombre de bulletins de vote	: 29
Nombre de bulletins blancs	: 06
Nombre de bulletins nuls	: 01
Nombre de suffrages exprimés	: 22
Majorité absolue	: 14

M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

#### **5 - Élection des quatre délégués représentant la commune auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise**

Madame la maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal et demande à l'assemblée de bien vouloir émettre son avis.

Le conseil municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions (MM. Monique HERVE, Christian TAXIL, Bénédicte DEREN, Antoine VANDAELE, Joëlle BIBAS, Régis GENET) décide de reporter ce point à la prochaine séance.

#### **6 – Délégation d'attributions du conseil municipal au maire**

Le Conseil municipal, par 23 voix pour et 6 non participations décide de déléguer au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du CGCT.

La séance est close à 12 h 00.

La maire,

Elvira JAOUEN